HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME • OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS PALAIS DES NATIONS • 1211 GENEVA 10, SWITZERLAND

www.ohchr.org • TEL: +41 22 917 9000 • FAX: +41 22 917 9008 • E-MAIL: ohchr-registry@un.org

Reference: PW/HF/sn

Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme présente ses compliments aux missions permanentes et bureaux d'observateurs permanents auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève et à New York. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a l'honneur de se référer à la résolution 54/22 du Conseil des droits de l'homme intitulé «Promouvoir et protéger les droits économiques, sociaux et culturels dans le contexte de la lutte contre les inégalités», qui prie le Haut-Commissaire de créer, au siège, une plateforme de connaissances consacrée à l'assistance technique et au renforcement des capacités, pour consolider les savoir-faire et les meilleures pratiques en matière de promotion et de protection des droits économiques, sociaux et culturels dans le contexte de la lutte contre les inégalités. La plateforme de connaissances soutiendra les efforts en cours du Haut-Commissariat pour renforcer ses capacités dans le domaine des droits économiques, sociaux et culturels. Elle sera accessible aux États Membres et aux autres acteurs concernés sous une forme conviviale.

Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a l'honneur de se référer à un questionnaire en ligne (lien hypertexte ici) (ci-joint pour faciliter sa référence) pour sa transmission à tous les États Membres. Les missions permanentes et bureaux d'observateurs permanents sont invités à diffuser largement le questionnaire en ligne auprès des organismes et autorités compétents aux niveaux national et infranational. Le questionnaire sert de moyen préliminaire d'évaluation des besoins et des attentes des États Membres et d'autres parties prenantes concernées, au sujet de la plateforme de connaissances sur les droits économiques, sociaux et culturels. Le Haut-Commissariat prie les missions permanentes et bureaux d'observateurs permanents d'aider à une large distribution du questionnaire à tous les responsables gouvernementaux et autres parties prenantes, y compris, par exemple, de divers ministères d'exécution, tels que les ministères de la santé, de l'éducation, du travail, de l'agriculture, de la justice, des finances, de la culture, du développement et de la planification, ainsi qu'aux administrations locales. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme exprime sa gratitude aux missions permanentes et bureaux d'observateurs permanents pour l'aide qu'ils apporteront pour la distribution du questionnaire à d'autres parties prenantes, notamment le secteur privé, les syndicats, les universités et les associations professionnelles.

Missions permanentes et bureaux d'observation auprès de l'Office des Nations unies à Genève et d'autres organisations internationales à Genève

Missions permanentes et bureaux d'observateurs auprès du siège des Nations unies à New York Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme prie les États Membres de fournir les réponses au questionnaire avant le 31 juillet 2024. Les réponses des États Membres et des autres acteurs concernés seront cruciales pour le développement de la plateforme de connaissances en temps opportun.

Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a l'honneur d'informer les États Membres et les autres parties prenantes concernées qu'il fera tout son possible pour mettre en œuvre progressivement et en temps voulu les activités envisagées dans le cadre de la plateforme de connaissances. Les États membres et les autres parties prenantes concernées sont invités à collaborer avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et à fournir des ressources, des idées, des expériences et d'autres mesures pour soutenir la mise en œuvre de la plateforme de connaissances.

Pour toute question ou supplément d'information, veuillez contacter Mme Harumi Fuentes (harumi.fuentes@un.org) et M. Haijiang YOU (haijiang.you@un.org).

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme saisit cette occasion pour renouveler aux missions permanentes et bureaux d'observateurs permanents auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève et à New York les assurances de sa plus haute considération.

P. Wagla 8 juillet 2024

Annexe : Questionnaire en français